



LISTE DES INFRACTIONS RATP ET MONTANT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE APPLICABLE

INFRACTIONS TARIFAIRES

LIBELLE RATP	INDEMNITE FORFAITAIRE
Carte Navigo non validée dans le bus ou le tram	5 €
Carte Navigo non validée dans le métro ou le RER	35 €
Titre de transport magnétique non validé	35 €
Titre de transport non valable	35 €
Tarif réduit non justifié	35 €
Prolongement de parcours	35 €
Titre de transport hors période de validité	35 €
Titre de transport non complété	35 €
Prolongement de parcours	35 €

Sans titre de transport	50 €
Titre de transport illisible/déchiré	50 €
Titre de transport déjà utilisé	50 €
Titre de transport composé incomplet	50 €
Titre de transport sans rapport avec la prestation	50 €
Titre de transport d'un tiers	50 € (+ confiscation)

INFRACTIONS COMPORTEMENTALES

LIBELLE RATP	INDEMNITE FORFAITAIRE
Emprunt d'un sens interdit en zone contrôlée	25 €
Franchissement illicite	60 €
Actionnement signal d'alarme et/ou rupteur	60 €
Dépôt/oubli d'objet dans un véhicule/espace	60 €
Obstacle au fonctionnement d'équipement	60 €
Matière dangereuse / infectieuse	60 €

Objet dangereux ou incommodant dans une voiture	60 €
Arme à feu chargée dans une voiture	60 €
Introduction irrégulière d'animal	60 €
Transport irrégulier d'animal dans un véhicule	60 €
Traversée de voie	60 €
Entrave à la circulation des personnes	60 €
Stationnement abusif dans un espace	60 €
Violation de l'interdiction de cracher	60 €
Occupation indue d'une place/espace réservé	60 €
Obstacle à la fermeture/ouverture irrégulière des portes	60 €
Passage irrégulier d'une voiture à une autre	60 €
Violation de l'interdiction de se pencher hors voiture/hors bus	60 €
Usage du marchepied d'une voiture en mouvement	60 €
Entrée/séjour d'une personne en état d'ivresse manifeste	60 €

Mendicité	60 €
Quête	60 €
Diffusion/distribution de tracts/d'objets	60 €
Prise de vues/film sans autorisation	60 €
Refus d'obtempérer	60 €
Trouble de la tranquillité	60 €
Manipulation interdite de produit dangereux	60 €
Détérioration	60 €
Entrave à la montée ou à la descente	60 €
Usage d'appareil ou d'instrument sonore	60 €
Occupation indue du poste de conduite	60 €
Montée ou descente irrégulière	60 €
Maintien dans un véhicule au terminus	60 €
Violation de l'interdiction d'uriner	60 €

Circulation interdite sur engin	60 €
Usage de véhicule comme engin de remorquage	60 €
Violation de l'interdiction de fumer	68 €
Violation de l'interdiction de vapoter	35 €
Outrage sexiste	Transmission systématique au ministère public

Vos délais pour payer

- **Vous avez contracté une amende ?**

L'avis d'infraction (quittance ou PV) constitue une proposition de transaction pénale, selon les articles 529 et s. du code de procédure pénale.

A défaut de règlement immédiat, vous devez nous adresser votre règlement dans un délai maximal de deux mois après l'infraction, sans quoi votre dossier sera transmis à la justice.

Retrouvez le montant de l'amende en bas, au recto de votre avis de contravention.

- **Vous n'avez pas payé votre contravention ?**

Si le règlement n'est pas effectué dans le délai légal de deux mois, le dossier sera transmis au ministère public et vous serez redevable de plein droit d'une amende forfaitaire majorée de 180€ à 375 € recouvrée par le Trésor public.

- **Vous n'avez pas payé plusieurs contraventions ?**

Le délit de fraude d'habitude est puni de 6 mois d'emprisonnement ainsi que de 7 500€ d'amende. L'habitude est caractérisée dès lors que sur une période égale ou inférieure à 12 mois, plus de 5 contraventions tarifaires n'auront pas donné lieu à un règlement.

Si vous avez donné une fausse identité/adresse, la déclaration intentionnelle d'une fausse adresse ou d'une fausse identité est punie de 3 750€ d'amende et 2 mois d'emprisonnement.